EPAS Votre partenaire.
Tout sur la prévoyance professionnelle
et les assurances sociales

previva

FocusPrévoyance

Mai 2019

Commissions de prévoyance Un engagement raisonnable **Interview** Les contenus techniques s'acquièrent plus rapidement que les compétences en matière de leadership **Taux de conversion** Attractif ou réaliste? **Indices** Les élections automatiques **News** Information et actualités **L'écureuil** est étonné…

Peter Schnider
Directeur EPAS

Une formule magique pour les conseils de fondation

Le système de milice est une caractéristique importante de la Suisse. Mais cela ne vaut pas seulement pour la politique, l'armée ou les pompiers. Cela s'applique également à la gestion de notre prévoyance professionnelle. Cette dernière est gérée de façon paritaire par des représentants des employés et des employeurs. C'est pourquoi les employés peuvent régulièrement élire ceux qui doivent les représenter au sein de l'organe de direction de leur institution de prévoyance. Même à l'ère du numérique, organiser de telles élections est une tâche complexe pour les institutions collectives et communes comportant de nombreux employeurs affiliés. Il est attendu des employés assurés qu'ils s'intéressent à ces élections et qu'ils réfléchissent à ceux qui doivent les représenter au sein du conseil de fondation.

Pour les élections du Conseil fédéral, la «formule magique» (tous les grands partis sont impliqués dans le gouvernement) est connue depuis le milieu du siècle dernier. Autrefois, l'origine régionale était également fortement prise en compte mais maintenant, le sexe des candidats et candidates joue un rôle important. Lors de l'élection d'un conseil de fondation, on devrait également réfléchir dans cette direction. Selon l'enquête, les quatre cinquièmes de tous les membres des conseils de fondation sont des hommes et ont plus de 45 ans. Ce fait devrait être pris en compte si les représentants des milices doivent représenter tous les employés assurés.

Editeur Editions EPAS SA | Taubenhausstrasse 38 | Case postale 4242 | CH-6002 Lucerne
Téléphone +41 (0)41 317 07 07 | abo@epas.ch | www.epas.ch | **Rédaction** redaktion@vps.ch
Produit protégé par le droit d'auteur, ne peut être ni traité ni exploité de quelque manière que ce soit.
Tous les contenus sont élaborés indépendamment des Editions EPAS. L'institution collective qui s'abonne peut apporter son propre texte sous la forme d'une annonce personnelle pouvant être identifiée en tant que telle.

Membres des conseils de fondation et des commissions de prévoyance

Un engagement raisonnable

Les élections des membres des conseils de fondation et des commissions de prévoyance sont différentes selon l'institution de prévoyance et la caisse de prévoyance. Toutefois, les aptitudes et connaissances souhaitées pour ces mandats sont semblables.

Judith Yenigün-Fischer
Rédactrice «Focus Prévoyance»

Le conseil de fondation, l'organe suprême, est responsable de la gestion stratégique et de la direction globale de l'institution de prévoyance. Il doit garantir la sécurité et la stabilité sur le long terme de l'institution de prévoyance. Les attributions du conseil de fondation sont intransmissibles et inaliénables (voir colonne, page suivante).

Employeurs, employés et suppléants
ont le droit d'envoyer au conseil de fondation le même nombre de représentants que l'employeur (composition paritaire). Le nombre de membres du conseil de fondation varie selon l'institution de prévoyance. Dans la pratique, l'expérience montre que ce sont plutôt les employeurs que les employés qui s'intéressent à un mandat au sein du conseil de fondation. Les représentants des employés ont souvent un rôle d'antenne pour le personnel en cas de questions ou de suggestions portant sur la prévoyance professionnelle.

Il y a également des suppléants au conseil de fondation. Ces derniers participent aux réunions du conseil de fondation mais n'ont pas le droit de vote. Ils prennent le relais si un membre du conseil de fondation se retire durant son mandat. Les suppléants permettent d'éviter que des postes restent vacants. Par ailleurs, ce sont des personnes ayant déjà les connaissances pratiques et théoriques requises à qui on fait appel grâce à eux.

La commission de prévoyance paritaire s'occupe de la caisse de prévoyance de son entreprise. Les membres des commissions de prévoyance peuvent également prendre des décisions importantes (p. ex. en ce qui concerne la rémunération, le taux de conversion, la fixation de mesures d'assainissement éventuelles). Par ailleurs, ils sont les interlocuteurs des assurés et des bénéficiaires de rentes de la caisse de prévoyance. Le conseil de fondation reste toutefois l'organe responsable et doit contrôler les activités et les décisions des commissions de prévoyance.

Exigences professionnelles et personnelles
Pour les élections, sont prises en compte les personnes assurées qui ont un contrat de travail avec une entreprise affiliée. Des personnes externes peuvent toutefois être élues dans certains cas. En fonction de la composition actuelle du conseil de fondation ou de la commission de prévoyance, d'autres compétences sont particulièrement requises afin que l'ensemble de l'organe soit le plus compétent et équilibré possible. Les exigences posées aux membres du conseil de fondation sont plus strictes.

Selon certaines institutions collectives et communes interrogées, les personnes qui s'intéressent à la prévoyance professionnelle, qui disposent de connaissances sur le 2e pilier et qui sont motivées pour se perfectionner sont les plus appropriées comme candidates. De plus, il est souhaité qu'elles comprennent les liens qui existent entre notre économie et le système social. Des connaissances en investissement et en stratégie sont également les bienvenues. Il n'est pas nécessaire que les candidats soient des experts car il s'agit en définitive d'un système de milice. Les membres nouvelle-

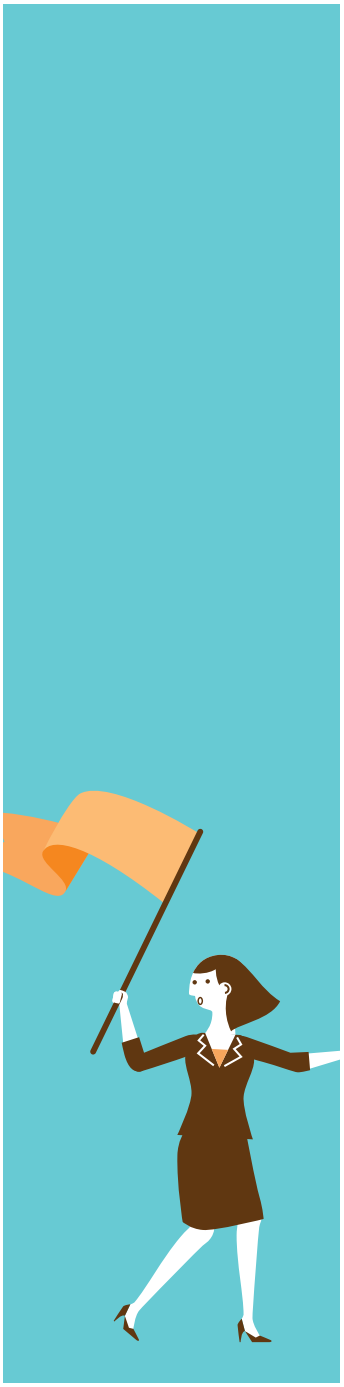

Satisfaction concernant les indemnités – selon le type

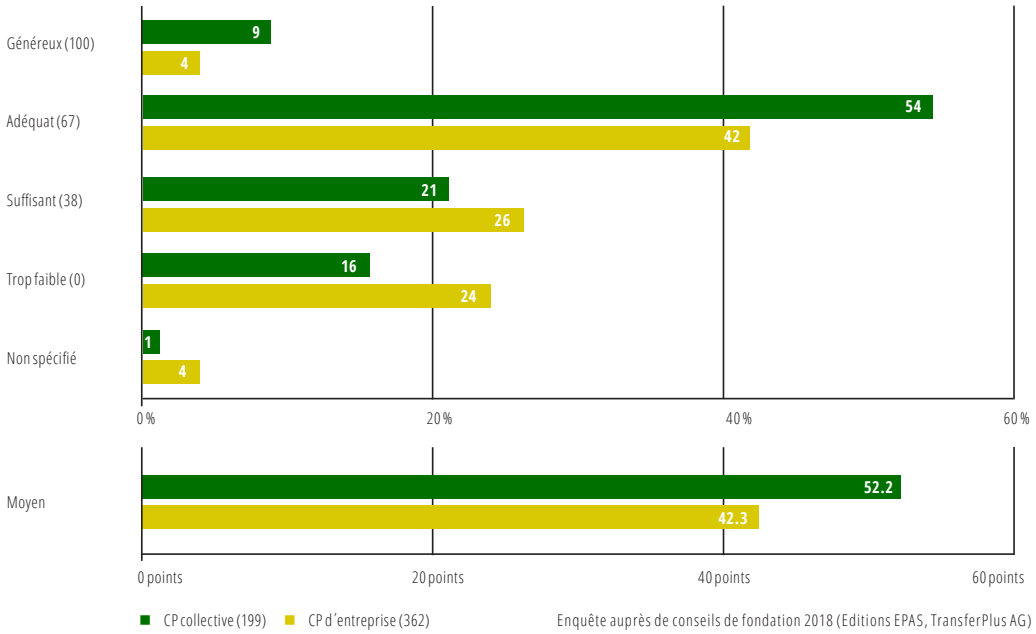

Enquête auprès de conseils de fondation 2018 (Editions EPAS, TransferPlus AG)

Tâches du conseil de fondation

- Définition du système de financement;
- Définition des objectifs de prestations et des plans de prévoyance ainsi que des principes pour l'utilisation des fonds libres;
- Publication et modification de règlements;
- Etablissement et approbation des comptes annuels;
- Définition du montant du taux d'intérêt technique et des autres bases techniques;
- Détermination de l'organisation;
- Conception du système comptable;
- Détermination du cercle des assurés et garantie qu'ils sont informés;
- Garantie de la formation initiale et continue des représentants des employés et des employeurs;
- Nomination et révocation des personnes chargées de la gestion de l'institution;
- Désignation et révocation de l'expert pour la prévoyance professionnelle et l'organe de révision;
- Décision sur la réassurance complète ou partielle de l'institution de prévoyance et sur le réassureur éventuel;
- Fixation des objectifs et des principes de la gestion du patrimoine ainsi que de la mise en œuvre et de la surveillance du processus d'investissement;
- Contrôle périodique de la concordance à moyen et long terme entre le placement du patrimoine et les engagements;
- Détermination des conditions de rachat de prestations;
- Détermination des rapports avec les employeurs affiliés et des conditions de subordination d'autres employeurs pour les institutions de prévoyance de collectivités publiques.

ment élus reçoivent régulièrement une bonne formation et formation continue, par exemple par le biais de cours, manifestations, séminaires et littérature spécialisée.

Les caractéristiques personnelles suivantes ont été citées dans l'enquête:

- esprit critique
- bon sens commun
- motivation à vouloir s'engager pour le bien-être des assurés actifs et bénéficiaires de rentes
- capacité à communiquer (écoute, dialogue respectueux)
- aptitude à prendre des décisions à moyen et long terme au profit de l'institution de prévoyance
- intégrité et crédibilité
- indépendance matérielle et au niveau des idées
- ouverture d'esprit constructive et capacité à gérer les conflits
- attitude proactive
- sens des responsabilités
- disponibilité et flexibilité (participation la plus complète possible aux réunions, participation aux formations et formations continues)
- fiabilité
- discrétion
- loyauté
- réseau

Conception de la prévoyance vieillesse

Les institutions collectives et communes interrogées nomment plusieurs raisons expliquant pourquoi un engagement comme membre du conseil de fondation ou de la commission de prévoyance vaut la peine:

- importance du thème de la prévoyance vieillesse
- acquisition de connaissances et de compétences dans le domaine de la prévoyance professionnelle
- influence active et participation à la conception de la prévoyance professionnelle
- représentation et information des assurés ou collègues de travail
- activité au sein d'un organe de direction stratégique
- développement d'un vaste réseau
- év. indemnité appropriée (voir graphique).

Elections

Selon l'enquête, les candidats et candidates au conseil de fondation doivent remettre un curriculum vitæ, une lettre de motivation ainsi qu'un extrait du casier judiciaire et du registre des poursuites. Dans certains cas, ils doivent se présenter personnellement devant les personnes ayant le droit de vote (lors de l'assemblée des délégués). Si plus de candidats se présentent qu'il n'y a de sièges à pourvoir, une campagne électorale peut avoir lieu.

Les institutions de prévoyance elles-mêmes décident de la manière dont les nominations et les élections doivent se dérouler concrètement (règlement d'organisation). Si un membre se retire prématurément durant son mandat, des élections partielles ont lieu ou des représentants de remplacement élus prennent sa place. Selon l'enquête, la participation aux élections est très élevée.

Les contenus techniques s'acquièrent plus facilement que les compétences en matière de leadership

Interview (écrite): Judith Yenigün-Fischer, rédactrice «Focus Prévoyance»

Dieter Stohler
Directeur Publica

Comment les conseils de fondation et les commissions de prévoyance doivent-ils être composés dans les institutions collectives?
L'idéal serait bien entendu que les compétences techniques et le savoir-faire en matière de leadership se rejoignent et se complètent. Mais cela est toutefois très difficile à mettre en œuvre, notamment du côté des représentants des employés, où une «élection populaire» est en principe organisée. Comme en politique, ce ne sont pas toujours les personnes les plus aptes qui sont élues, mais celles qui jouissent du plus gros réseau de contacts. C'est pourquoi il arrive souvent que l'employeur demande à ses représentantes et représentants au sein du conseil de fondation de prendre en charge le savoir-faire manquant. De nos jours, il existe certes de bonnes possibilités en matière de formation et de formation continue pour les membres du conseil de fondation, mais les organes électoraux devraient impérativement veiller à ce que des personnes possédant des compétences en leadership, prévoyance, placement et finances soient élues au conseil de fondation. Comme, dans le cas d'une institution collective, plusieurs employeurs sont représentés, la répartition des sièges devrait être axée (mais pas nécessairement) sur la taille de l'organisation affiliée (nombre d'assurés, capital de couverture, etc.). La même chose s'applique pour les commissions de prévoyance mais les exigences – selon la répartition des compétences – sont moins strictes. Par exemple, si le placement de patrimoine ne relève pas des compétences de la commission de prévoyance, cette commission n'a pas forcément besoin de ce savoir-faire en placement.

Qui a le droit de nommer et élire les membres du conseil de fondation et des commissions de prévoyance?
En principe, tous les employés désignent leurs représentants et l'employeur ses représentants, et ce en fonction de la répartition des sièges au sein du conseil de fondation de l'institution collective. Des élections sur plusieurs niveaux, p. ex. par les délégués ou d'autres formes, sont permises si elles ne violent pas l'idée fondamentale de la direction paritaire. Ceux qui ont le droit de vote actif, qui ont donc aussi le droit de voter, détiennent le droit de nomination. Dans le règlement, on pourrait également nommer d'autres organes électoraux, p. ex. les bénéficiaires de rentes qui désignent un représentant. Toutefois, cette représentation ne peut pas violer le droit des employés et des employeurs qui consiste à avoir le même nombre de représentants au sein de l'organe suprême. Un modèle possible est donc la représentation des bénéficiaires de rentes sans droit de vote. En ce qui concerne les élections aux commissions de prévoyance, l'ensemble des assurés de l'organisation affiliée élit en principe les représentants des employés. Quant aux représentants des employeurs, c'est l'organe stratégique suprême ou l'organe de direction opérationnel de cette organisation affiliée (conseil d'administration, direction, gérance, etc.) qui les désigne.

Quelles exigences sont-elles posées aux membres des conseils de fondation et des commissions de prévoyance?
Ils doivent avoir bonne réputation et garantir une activité professionnelle irréprochable. La loyauté et l'exclusion des conflits d'intérêts sont très importantes. D'autres exigences peuvent être énumérées dans le règlement. Mais souvent, de tels profils d'exigences ne passent pas le stade de souhait étant donné qu'ils ne sont pas reliés à des conditions d'éligibilité réelles. Les compétences en leadership, prévoyance, placement et finances sont placées au premier plan. J'aimerais souligner en particulier les compétences en leadership, qui sont trop souvent peu prises en compte. Etre membre du conseil de fondation d'une institution de prévoyance ou collective (de grande taille) implique tout d'abord d'endosser une fonction de direction. L'expérience montre qu'il est plus facile et plus rapide d'apprendre les contenus techniques que les compétences en matière de leadership. Par ailleurs, il ne s'agit pas uniquement de connaissances mais aussi de capacité et de volonté.

Publica

Publica, la caisse de pension de la Confédération, est une institution de prévoyance publique indépendante. Elle est organisée en tant qu'institution collective comportant actuellement 20 caisses de prévoyance. Publica assure le suivi de près de 64 000 personnes assurées et quelques 42 000 bénéficiaires de rentes de l'Administration fédérale, du domaine des EPF ainsi que d'autres unités administratives décentralisées de quelque 70 autres organisations qui sont proches de la Confédération ou qui accomplissent un mandat public pour le compte de la Confédération, d'un canton ou d'une commune. Avec une somme au bilan s'élevant actuellement à quelque 38 milliards de francs suisses, Publica compte parmi les plus grandes caisses de pensions suisses. La Commission de la caisse est l'organe de direction suprême de Publica.

101.2%

Taux de couverture 2018

5.65%

Taux de conversion 2018

En tant que membre du conseil de fondation, je dois être prêt à acquérir des compétences en leadership, et je dois aussi être prêt à prendre en charge la direction et la responsabilité qui en découlent. Pour cela, je dois mobiliser les ressources correspondantes. Ces aspects doivent bien entendu être tout particulièrement pris en compte pour les présidents des conseils de fondation. Je ne considère pas qu'il soit nécessaire que les membres des conseils de fondation soient impérativement assurés auprès de l'institution de prévoyance (représentants des employés) ou qu'ils participent à la direction de l'entreprise de l'employeur. Le «mélange» de membres de conseils de fondation externes a fait ses preuves dans la pratique: ils sont généralement indépendants et apportent un savoir spécifique ainsi que des expériences venant d'autres institutions de prévoyance.

Que doit-on observer lors du processus électoral?

Pour les caisses de plus grande taille, il vaut la peine de régler dans le détail le processus électoral pour les représentants des employés (dans le règlement des élections et de l'organisation). Non seulement cela s'applique à la détermination des candidats (scrutin majoritaire, proportionnel, etc.), mais cela concerne aussi la procédure de nomination et la présentation des candidatures. Les institutions de prévoyance doivent aussi tenir compte des principes qui ont été établis pour les élections politiques, comme la préservation du secret électoral, la prévention des abus, l'accès aux documents électoraux, les possibilités de faire recours, etc. Il s'agit de déterminer correctement la volonté des électeurs.

Qui contrôle le résultat des élections?

Il n'existe pas de directives légales. Cela doit être réglementé en interne au sein de l'institution de prévoyance. Il est recommandé qu'un comité de l'organe suprême endosse un rôle de surveillance et contrôle le processus de détermination des résultats des élections.

Combien de temps un mandat peut-il durer?

Là aussi, il n'existe pas de directives. La durée doit être fixée dans le règlement des élections ou de l'organisation. Dans la pratique, des délais de mandat de trois à six ans ont fait leurs preuves, la réélection étant autorisée. L'introduction de restrictions maximales au niveau de la durée serait théoriquement possible mais je ne l'ai encore jamais vu.

Comment se déroulent les élections chez Publica?

L'organe suprême est la Commission de la caisse (16 membres, durée de mandat de quatre ans). Les huit représentants des employés sont élus dans le cadre d'une procédure à deux niveaux: les quelque 64 000 assurés élisent les 80 membres de l'assemblée des délégués (AD) dans trois circonscriptions électorales, au moyen du système d'e-voting. Ces membres élisent ensuite les huit représentants des employés dans la Commission de la caisse. Les huit représentants des employeurs sont élus en fonction de la taille des caisses de prévoyance: le Conseil fédéral élit six représentants, l'un est élu par l'ETH et un autre par les organisations affiliées. Les organes paritaires (commissions de prévoyance) des caisses de prévoyance sont élus selon une procédure fixée par l'organisation affiliée respective. Les représentants des employés sont désignés par le Conseil fédéral ou par l'organe de direction compétent de l'institution tandis que les représentants des employeurs sont élus par les délégués à la Caisse de prévoyance de la Confédération et aux autres institutions selon un processus électoral interne à l'entreprise.

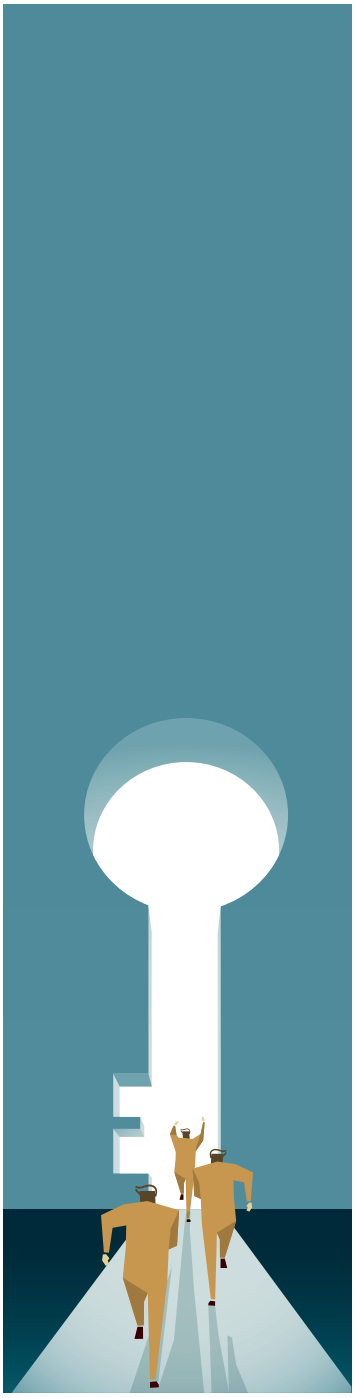

Attractif ou réaliste?

Anne Yammine, rédactrice «Focus Prévoyance»

Les employés des cantons de Schwyz, Zoug et du Valais bénéficient en 2019 de taux de conversion attractifs de plus de 6%. A l'autre extrémité de l'échelle, le taux de conversion de la BVK à Zurich est inférieur à 5%.

Les 27 caisses de pensions cantonales, dont beaucoup sont des institutions communes, accordent à leurs bénéficiaires des taux de conversion différents. L'avoir de vieillesse épargné est ainsi transformé en rente. La fourchette va de 4.85% à 6.64%. Si l'on examine les chiffres de plus près (voir tableau), on constate une hétérogénéité: fin 2018, le canton du Valais était à l'avant-garde avec le taux de conversion le plus généreux. Ce canton ne prévoit pas non plus de réductions pour l'année en cours. Le taux de conversion valaisan de 6.64% est légèrement inférieur aux 6.8% prescrits par la loi pour le taux de conversion obligatoire LPP. Schwyz et Zoug se distinguent également par une solution attrayante: leurs taux de conversion sont situés autour de 6.3%.

Pour maintenir le taux légal de 6.8%, les caisses de pensions devraient atteindre un rendement permanent de 5%, ce qui n'est pas toujours possible. En 2018 en particulier, la performance nette de toutes les caisses de pensions cantonales a été négative. Le taux de conversion légal est appliqué aux avoirs obligatoires. Les éléments du salaire surobligatoires sont convertis en rente avec un taux plus bas. Cela a raisonnablement entraîné une baisse des nouvelles retraites pour les PME pendant des années déjà. Selon l'étude 2018 de Swisscanto sur les caisses de pensions, le taux de conversion moyen des institutions collectives et communes était de 6.09% l'année dernière.

Retournons à notre échantillon: fin 2018, sept caisses de pensions de Suisse allemande et le Jura se situaient avec leurs taux de conversion à un peu moins de 6%. Le plus bas taux de conversion de 4.86% revient depuis plusieurs années déjà à la BVK de Zurich. De nombreuses autres caisses de pensions cantonales prévoient de réduire leurs taux de conversion début 2019. Dix caisses de pensions envisagent d'autres réductions au cours des années suivantes.

Dans ce contexte, nous vous recommandons un infographique disponible sur le site web epas.ch. On y compare le taux de couverture avec la fortune de prévoyance de la caisse de pensions. Les cantons de Suisse centrale et les deux demi-cantons d'Appenzell avec un taux de couverture légèrement supérieur à 100% sont en tête de liste.

Canton	Caisse de pensions	Taux de conversion à l'âge 65 au 31.12. 2018	Taux de conversion à lâge 65 à partir du 1.1.2019/ Abaissement
AG	Aargauische Pensionskasse*	5.90%	5.30%
AR	Pensionskasse Appenzell Ausserrhoden	6.20%	6.10% jusqu'à 2023: 5.40%
AI	Kantonale Versicherungskasse Appenzell Innerrhoden*	5.90%	5.80%
BL	Basellandschaftliche Pensionskasse	5.80%	5.60% jusqu'à 2022: 5.00%
BS	Pensionskasse Basel-Stadt*°	5.80%	5.44%
BE	Bernische Pensionskasse (BPK)	5.94%	5.84%
	Bernische Lehrer-versicherungskasse	5.40%	5.40% à partir du 1.8.2020: 5.20%
FR	Caisse de prévoyance du personnel de l'État de Fribourg*	pas applicable (p.a.), car primauté de prestations	p.a., car primauté de prestations
GE	Caisse de prévoyance de l'État de Genève*	p.a., car primauté de prestations	p.a., car primauté de prestations
GL	Glarner Pensionskasse*	5.90%	5.90%
GR	Pensionskasse Graubünden	6.33%	6.22% jusqu'à 2024: 5.49%
JU	Caisse de pensions de la République et Canton du Jura*	5.71%	5.63% jusqu'à 2023: 5.35%
LU	Luzerner Pensionskasse	6.15%	5.20%
NE	prévoyance.ne*	p.a., car primauté de prestations	5.55%
NW	Pensionskasse des Kantons Nidwalden*	6.05%	5.90%
OW	Personalversicherungskasse Obwalden*	6.16%	6.04% jusqu'à 2023: 5.60%
SG	St. Galler Pensionskasse*	6.40%	5.20%
SH	Pensionskasse Schaffhausen	5.20%	5.20%
SO	Pensionskasse Kanton Solothurn	6.02%	5.50%
SZ	Pensionskasse des Kantons Schwyz*	6.40%	6.30% jusqu'à 2022: 6.00%
TG	Pensionskasse Thurgau	5.79%	5.79% à partir de 1.1.2020: 5.15%
TI	Istituto di previdenza del Cantone Ticino*	6.17%	6.17%
UR	Pensionskasse Uri*	5.96%	5.70% jusqu'à 2023: 5.50%
VD	Caisse de pensions de l'État de Vaud*	p.a., car primauté de prestations	p.a., car primauté de prestations
VS	Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat du Valais	6.64%	6.64%
ZG	Zuger Pensionskasse	6.44%	6.32% à partir de 2022: 6.00%
ZH	BVK	4.86%	4.85%
Moyennes		**5.96%**	**5.73%**

Les caisses en orange sont en capitalisation complète (CC), les bleues en capitalisation partielle (CP).
°La PKBS réunit des œuvres de prévoyance en CC et CP.
Les indications des caisses marquées avec un * n'ont pas encore été revisées et/ou n'ont pas encore été approuvées par l'organe suprême.

Source: Recherche «Prévoyance Professionnelle»

previva | fonds de prévoyance des professionnels du travail social

Planifiez votre retraite avec previva

Depuis 1971, previva gère la prévoyance professionnelle des employés du travail social.
Aujourd'hui, 79 institutions sont affiliées au fonds totalisant 5'000 travailleurs assurés et 1'000 bénéficiaires de rente.

Financement

- **Cotisations ordinaires d'épargne**

Chaque mois, 7% de votre salaire est prélevé et votre employeur verse de son côté 9% pour alimenter votre capital épargne du total de 16% du salaire.

- **Cotisations supplémentaires à choix**

Pour améliorer vos prestations de retraite, vous pouvez décider que 2% (plan maxi) voire 6% (plan maxi plus) soient prélevés en plus sur votre salaire. **Vous devez annoncer un changement de plan avant le 31 octobre pour le 1er janvier suivant.**

- **Intérêts**

En principe, votre avoir de vieillesse est crédité du taux d'intérêt LPP (1.0% en 2017 et 2018). En fin d'année, sur la base de la situation financière de previva, le Conseil de fondation peut décider de créditer un bonus d'intérêt (0.5% en 2017).

- **Apports et retraits**

L'avoir accumulé dans vos caisses de pension précédentes doit être transféré à previva. Par ailleurs, dans le cadre d'un divorce ou du financement de son logement, votre capital peut être réduit ou augmenté.

- **Rachat volontaire**

La hauteur indicative du rachat maximum autorisé apparaît sur votre attestation d'assurance. En tout temps, vous pouvez contacter previva pour connaître le montant que vous pouvez volontairement verser afin d'améliorer vos prestations de retraite tout en bénéficiant d'un avantage fiscal.

Prestations

Vous pouvez prendre votre retraite, totale ou partielle, entre 58 ans et l'âge ordinaire de la retraite (64 ans pour les femmes et 65 ans pour les hommes).

- **Rente de retraite**

Par défaut, une rente de retraite vous est versée dont le montant annuel correspond à votre capital accumulé multiplié par le taux de conversion correspondant à votre âge et à l'année de votre départ à la retraite.

- **Capital**

Si vous souhaitez que tout ou partie de votre avoir accumulé vous soit versé sous forme de capital, vous pouvez en faire la demande à previva **au moins un an avant votre départ à la retraite.**

- **Rente pont AVS**

Si vous prenez votre retraite de manière anticipée, vous avez droit à une rente complémentaire versée du début de votre retraite jusqu'à l'âge ordinaire. Contactez previva pour connaître le montant de la rente pont AVS.

- **Avance AVS**

En cas de retraite anticipée, vous pouvez utiliser une partie de votre avoir de vieillesse pour financer une rente complémentaire, en plus de la rente pont AVS, versée du début de votre retraite jusqu'à l'âge ordinaire. Votre rente de vieillesse est alors réduite. Contactez previva pour connaître les détails d'une Avance AVS.

Planification

Au plus tard **à partir de 50 ans, il est important de planifier votre retraite.**
Contactez previva pour vous y aider.

Information

Chaque année, et après chaque évènement, vous recevez votre attestation d'assurance qui montre l'évolution de votre compte individuel et les prestations de retraite prévisionnelles.

Route du Lac 2 • 1094 Paudex • Case postale 1215 • 1001 Lausanne • Tél. 058 796 32 45
www.previva.ch • info@previva.ch • CCP 10-11680-8 • POFICHBEXXX • CH 51 0900 0000 1001 1680 8

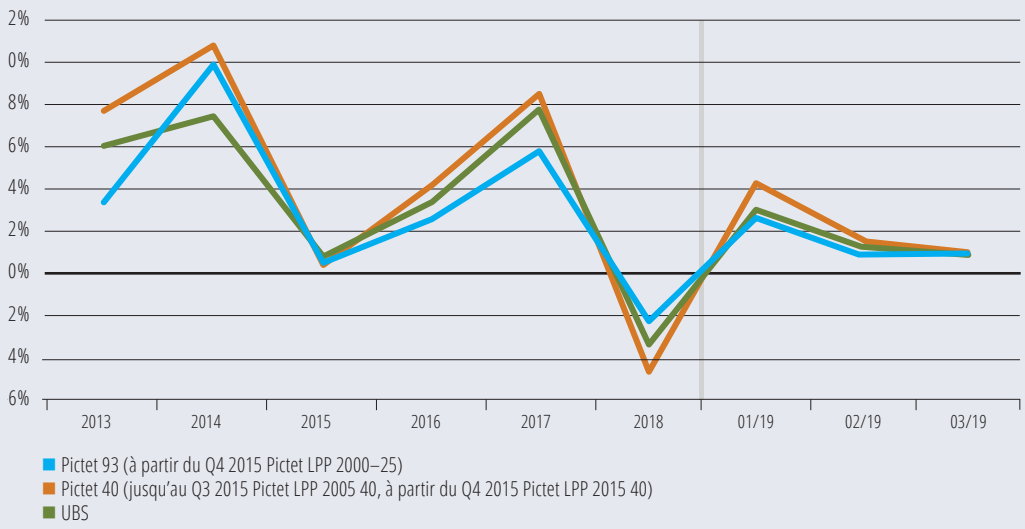

Les trois courbes représentent la performance de différentes stratégies de placement de caisses de pensions. Les valeurs jusqu'à la ligne grise sont des valeurs annuelles. Pour l'année en cours, les valeurs mensuelles sont indiquées. Les deux indices Pictet sont des ordres de grandeur calculés qui servent de valeur de référence à de nombreuses caisses de pensions. La première valeur (Pictet 93) montre les résultats d'une stratégie réalisée avec 25% d'actions. Pictet 40 inclut 40% d'actions. Vous trouverez plus d'informations ici. UBS publie chaque mois une performance moyenne des caisses de pensions. La banque calcule cette performance en se basant sur les dépôts des institutions de prévoyance qui sont clientes chez elle.

Les élections automatiques

ho. Les articles précédents de ce newspaper se sont consacrés à l'élection des membres du conseil de fondation et de la commission de prévoyance. Faire ces élections de manière automatique, sans intervention humaine, serait manifestement une erreur. Toutefois, la situation est différente lorsqu'il s'agit de décisions d'investissement.

Habituellement, les caisses de pension ne négocient pas quotidiennement à la bourse mais elles font régulièrement – p. ex. une fois par mois – ce que l'on appelle un «rebalancing», c'est-à-dire un rééquilibrage. Qu'est-ce que cela signifie? Chaque caisse de pension élabore une stratégie de placement qui correspond à sa capacité de risque. Des fourchettes sont définies dans le cadre de la stratégie. Ainsi, 30 % de la fortune sont investis en actions, avec une fourchette de plus ou moins 3 %.

Si ces fourchettes sont strictement respectées, alors cela débouche sur un processus anti-cyclique: si les marchés boursiers sont à la hausse, la part d'actions dans la fortune globale augmente également. Si cette part dépasse la limite définie – 33 % dans l'exemple –, des actions sont vendues. En revanche, si les marchés sont à la baisse, la part des actions du portefeuille diminue et des achats se font à la limite définie, ici 27 %. On appelle cela le «rebalancing», ou rééquilibrage.

En plus de l'aspect anticyclique, ce processus a un autre avantage: dans le domaine des investissements, il est bon de se donner des règles (significatives) et de les respecter de manière quasi mécanique. Ainsi, cela évite aux investisseurs de prendre des décisions sous le coup des émotions (comme la cupidité ou la peur de la perte) et de le regretter plus tard.

Conjoncture

Le FMI s'attend à un ralentissement économique temporaire

Le FMI table sur un fléchissement de la croissance à 1.1 % en 2019, puis sur une reprise modérée l'année prochaine. Les experts du FMI pensent qu'une éventuelle aggravation des tensions commerciales internationales, les incertitudes liées au contexte européen, notamment au Brexit, et des déséquilibres sur le marché immobilier et hypothécaire suisse pourraient entraver l'évolution favorable de la conjoncture, rapporte le Département fédéral des finances.

www.ofs.admin.ch

Conjoncture

Hausse des prix à la consommation

L'indice des prix à la consommation (IPC) a augmenté de 0.5% en mars 2019 par rapport au mois précédent, pour s'établir à 102.2 points (décembre 2015 = 100). Par rapport au mois correspondant de l'année précédente, le renchérissement s'est chiffré à 0.7%. Ces chiffres ont été établis par l'Office fédéral de la statistique (OFS).

www.ofs.admin.ch

Aperçu des thèmes

L'édition de juin de «Focus Prévoyance» traite le thème des «réserves techniques d'assurances».

Actualités

Kosovo

Les Kosovars pourront à nouveau toucher leurs rentes dans leur pays

Les Kosovars qui quittent la Suisse pour retourner dans leur pays doivent à nouveau pouvoir toucher leur rente AVS ou AI. Le Conseil des Etats a donné son feu vert à un accord qui règle de nouveau la coordination des assurances sociales entre la Suisse et le Kosovo. A la différence du Conseil fédéral, la Chambre haute veut soumettre l'accord au référendum facultatif. C'est maintenant au tour du Conseil national de se prononcer. (ats)

Performance

Trimestre record sur les marchés financiers

Au cours du trimestre sous revue, l'indice Credit Suisse des caisses de pension suisses a gagné 9.2 points ou 5.5%, soit sa plus forte progression au premier trimestre depuis son lancement. L'indice se situait à 176.1 points au 31 mars 2019, sur une base de 100 points au début de l'année 2000. Le mois de janvier s'est révélé particulièrement positif (+3.1%). Les mois de février et de mars ont également été réjouissants. La majeure partie de l'évolution positive au premier trimestre est liée aux actions. Le rendement annualisé de l'indice (depuis le 1er janvier 2000) s'est inscrit à près de 3% au 31 mars 2019.

Pension Index

Redressement en 2019

Les positions de prévoyance dans les bilans des entreprises suisses ont bien démarré la nouvelle année. Une partie des pertes subies en 2018 a pu être compensée. Au cours du 1er trimestre 2019, les rendements des placements ont atteint leur meilleur niveau depuis 9.5 ans malgré la forte baisse des taux d'actualisation. Dans l'ensemble, le degré de couverture a progressé d'environ 1.8%. Le Pension Index de Willis Towers Watson a grimpé de 102.3% au 31 décembre 2018 à 104.1% au 31 mars 2019. L'indice des caisses de pensions représente l'évolution trimestrielle du taux de financement selon IAS 19.

Performance

Performance moyenne de près de 1% en mars

Les caisses de pensions de l'échantillon UBS ont réalisé une performance moyenne de 0.98% en mars et de 5.4% depuis le début de l'année, après déduction des frais. Les caisses de pensions de taille moyenne (300 mios à 1 mia de francs d'actifs sous gestion) ont le mieux tiré leur épingle du jeu. Les actions suisses ont de loin enregistré la meilleure performance avec 2.2%.

www.ubs.com

AVS

Le sondage SSR donne une majorité de «oui»

Si les électeurs s'étaient prononcés le 29 mars sur le projet fiscalité-AVS (RFFA), 54% auraient voté certainement ou plutôt «oui», selon le sondage SSR. D'après l'enquête de l'institut de recherche gfs.bern sur mandat de la SSR, 37% sont opposés au projet. Les 9% restants ne sont pas décidés. (ats)

Placements financiers

Le changement climatique contraint les investisseurs à agir

Une étude de l'entreprise Mercer a analysé trois scénarios de réchauffement climatique sur les horizons 2030, 2050 et 2100 avec leur impact sur les rendements financiers. D'après ses conclusions, le changement climatique est lourd de conséquences pour les rendements futurs des investisseurs institutionnels. Une réorientation sur les placements durables pourra permettre de les atténuer. L'étude «Investing in a Time of Climate Change» se fonde sur le rapport Mercer de 2015.

www.mercer.com

Actualités

Caricature du mois

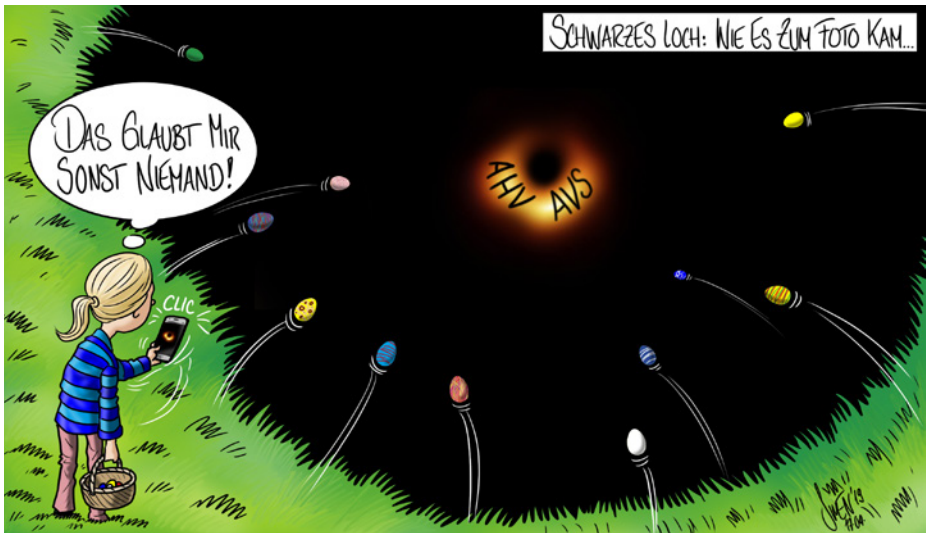

Trou noir: comment la photo a été prise… «Sinon personne ne me croira».

Résultats de répartition disparates

L'AVS clôt l'exercice 2018 sur un résultat de répartition négatif de –1 mia de francs. Le résultat négatif des placements du Fonds de compensation AVS (–1.2 mia de francs) a renforcé la perte d'exploitation. Le résultat de répartition de l'AI (–65 mios de francs) s'est fortement détérioré en raison de la fin de la période de financement supplémentaire. Le résultat des placements du Fonds de compensation AI (–172 mios de francs) a également pesé sur le résultat d'exploitation de –237 mios de francs. Ce résultat d'exploitation négatif n'a donc pas permis une réduction de la dette de l'AI envers l'AVS en 2018. Le résultat de répartition du régime des APG s'est légèrement amélioré. L'assurance clôture ainsi 2018 sur un bénéfice de 26 mios de francs. Le résultat d'exploitation qui s'élève à –11 mios de francs est cependant inférieur au résultat de 2017 (12 mios de francs) en raison des pertes enregistrées sur les placements financiers, selon le communiqué de compenswiss.

www.compenswiss.ch

L'écureuil est étonné…

… d'avoir trouvé des œufs au lieu de noisettes il y a deux semaines.

L'écureuil se demande…

… pourquoi certains animaux mangent des objets. Ainsi, un bouledogue anglais a dû aller chez le médecin en raison de vomissements et d'une perte d'appétit. Il s'avère qu'il avait mangé une chaussure de poupée. Une année auparavant, une tête de poupée girafe avait déjà été retrouvée dans son ventre. L'écureuil préfère s'en tenir à ses noisettes.

L'écureuil pense…

… que les noisettes rendent intelligent. Une professeure de psychologie de l'université de Berkeley en Californie a découvert que les écureuils s'occupent de manière tellement méthodique et systématique de l'entreposage des noisettes pour l'hiver que leur cerveau grossit. Mais il rétrécit à nouveau le reste de l'année. Toutefois, l'écureuil ne croit pas qu'il est plus bête au printemps.

L'écureuil lit…

… que la vieille règle du marché boursier «sell in may and go away» («Vendez en mai et partez») vaut la peine statistiquement parlant – car si on vend son portefeuille en mai et que l'on achète à nouveau en septembre, une surperformance est atteinte systématiquement. Malheureusement, l'écureuil n'a rien à vendre car il a déjà mangé toutes les noisettes (et les œufs).

Glossaire

de la prévoyance professionnelle suisse

2e édition entièrement revue et corrigée
224 pages
Paru en 2016
Fr. 69.– (prix hors frais d'envoi, TVA incluse)

Clair, compétent, orienté sur la pratique

Avec le glossaire de la prévoyance professionnelle, les Editions EPAS ont conçu un ouvrage de référence destiné à faciliter le travail des responsables de caisses de pensions. Chaque terme comporte trois entrées: explication, application, exemple.
Les lecteurs du glossaire reçoivent également un CD.

Pour de plus amples informations et pour commander:
Editions EPAS, abo@vps.ch, www.epas.ch

PREVOYANCE PROFESSIONNELLE SUISSE
SCHWEIZER PERSONAL VORSORGE

Editions EPAS Prévoyance Professionnelle et Assurances Sociales SA